



Vidage fosse septique a la charge du bailleur ou du locataire

Par **vigier**, le **24/04/2012** à **16:52**

Bonjour,
nous avons emménagé avec mon conjoint dans une maison depuis moins d'un an, nous sommes locataires. La maison est équipée d'une fosse septique que la propriétaire n'a pas fait vidanger depuis plusieurs années, elle est aujourd'hui pleine et doit supporter les frais liés au vidage et quel est la périodicité légale.
merci d'avance

Par **CARMEL**, le **24/04/2012** à **17:32**

Bonjour,

Une fosse septique se vidange en moyenne tous les 4 ans dans les cas courants.
Si vous louez depuis moins d'un an, il semble difficile de vous amputer la totalité de la vidange de la fosse
A défaut d'accords écrits sur votre bail, un quart du montant de la facture semblerait raisonnable pour une année d'utilisation...
Cordialement.

Par **vigier**, le **27/04/2012** à **19:43**

oui mais la fosse était déjà pleines ou le champ d'épandage bouché quand nous avons emménagé car les 2 regards fosse et trop plein avait des eaux usées a ras bord ;quand nous l'avions dit a la propriétaire elle nous avais répondu que cela était normal et maintenant elle ne veut rien entendre

Par **cocotte1003**, le **27/04/2012 à 20:17**

Bonjour, contactez l'ADIL de votre secteur car normalement votre bailleur devrait prendre en charge une partie de la facture, cordialement